

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/economie-social/article/en-dordogne-des-eleveurs-sont-retribues-pour-les-cuir-de-bonne-qualite-1142-95830.html>

Filière des peaux & cuirs - En Dordogne, des éleveurs sont rétribués pour les cuirs de bonne qualité

(Publié le 02/12/2013 à 11h19)

Les clôtures barbelées laissent des cicatrices sur les peaux des bovins, ce qui engendre un manque de cuirs de bonne qualité pour satisfaire la demande des entreprises qui travaillent cette matière. Elles sont alors contraintes de s'approvisionner à l'étranger. En Dordogne, la filière cuir tente l'expérience de financer les éleveurs adhérant à une charte qualité.

Cliquez pour voir l'interview de Charlyne Vincent

Le secteur du luxe se porte plutôt bien et la France compte plusieurs entreprises de renom (Hermès, Repetto, Weston, Cwd, Agnelle, Morand,...) qui peinent à trouver des peaux de qualité malgré le nombre important de bovins élevés en France. « La demande en cuirs de premier choix est très soutenue et les prix peuvent s'envoler, explique **Charlyne Vincent**, ingénieure cuir pour la sellerie Cwd et chargée de mission pour la Chambre économique de Dordogne. Par exemple, une peau de veau brute, sortie abattoir, peut atteindre 110 € l'unité. »

FILS BARBELES

Contrairement à de nombreux pays, les éleveurs français ne sont pas payés pour les peaux de leurs bovins et se préoccupent peu de leur qualité. Pourtant la majorité des défauts (cicatrices, tâches,...) présents sur un cuir peuvent être évités avec des conditions d'élevage adaptées. « Le problème en France vient principalement des **filis barbelés qui laissent de longues cicatrices sur la peau**, bien que cela ne se remarque pas tant que les poils n'ont pas été enlevés. Seuls 10 % des peaux françaises sont de premier choix et peuvent être utilisées dans le secteur du luxe, alors que ce chiffre atteint 65 % en Irlande où les éleveurs sont rémunérés sur la qualité des peaux. »

RETRIBUER LES ELEVEURS POUR LEURS EFFORTS

C'est pourquoi la **Dordogne** innove et cherche à mutualiser les atouts des professionnels de la filière (éleveurs, abatteurs, tanneurs, couturiers, selliers...) sur son territoire : un **Pôle d'excellence rurale cuir** a été mis en place par la Chambre économique du département et l'Etat afin d'améliorer les conditions d'élevage permettant un approvisionnement local de qualité.

En expérimentation pendant quatre ans, ce pôle d'excellence rural financera les éleveurs qui adhèrent à la charte qualité, à hauteur de 40 € par peau (30 € de la part du couturier et 10 € par l'abattoir). Cette charte prévoit par exemple, que les éleveurs seront aidés à hauteur de 50 % pour changer leurs clôtures barbelées par des fils électriques, et devront faire un suivi vétérinaire pour limiter les parasites externes comme les poux et les teignes. »



Si l'animal est sale et souillé, cela peut marquer le cuir. (© Terre-net média)

11/12

Source : Terre-net Média

Auteur : Robin Vergonjeanne

Tous droits de reproduction réservés - Contactez [Terre-net](#)